

Message no 71 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales – Remplacement du silo à sel – Crédit d'investissement de 78 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 71 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 78 000 francs destiné au remplacement du silo à sel, sis au Chemin de la Chaux.

Silo à sel de la commune de Châtel-St-Denis – Bref historique:

Depuis 2007, de nouvelles conditions cantonales requièrent que les silos à sel de l'Etat soient à proximité d'une route cantonale. Pour satisfaire à cette exigence, la Commune met à disposition une surface située En Fossiaux, qui accueille le silo à sel des services cantonaux.

Etant donné que l'ancien silo à sel de l'Etat, construit dans les années 1980 et situé sous le pont de l'autoroute à côté de l'ancienne usine Luxit, n'est plus conforme aux dispositions en vigueur, la Commune a en contrepartie bénéficié de l'opportunité d'en faire usage gratuitement.

Pour la Commune, l'utilisation de sel en vrac, grâce à ce silo de 50 m³, plutôt qu'en sacs de 25 kg, représente une diminution des coûts de salage. En outre, cette infrastructure facilite et soulage le travail des employés de la Voirie, qui ne sont plus contraints de charger les véhicules de sacs de 25 kg à bras.

Pour information, une journée de salage nécessite 8 tonnes de sel, ce qui équivaut à 320 sacs de 25 kg que les employés n'ont plus besoin de porter.

But de la dépense:

Dernièrement, ce silo a été contrôlé par une entreprise spécialisée et le résultat de l'analyse est clair: les structures métalliques sont dans un très mauvais état et la qualité du bois intérieur montre des faiblesses. Afin de garantir la sécurité des employés, le Conseil communal propose de renoncer à son usage à partir du printemps 2019 et de le remplacer dans les meilleurs délais.

Plan de financement

Rubrique comptable 62.506.32

Coût total estimé à charge de la Commune

CHF 78'000.00

À la charge du budget des investissements 2019

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2020

Intérêts passifs	2% de CHF	78'000.00	CHF	1'560.00
Amortissement	15% de CHF	78'000.00	CHF	11'700.00
Total			CHF	13'260.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2020

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation, puisqu'il s'agit d'un remplacement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 78 000 francs destiné au remplacement du silo à sel, sis au Chemin de la Chaux.

Châtel-St-Denis, février 2019

Le Conseil communal

Annexe: - Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 71 du Conseil communal, du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 78 000 francs destiné au remplacement du silo à sel, sis au Chemin de la Chaux.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain